



Oubli d'articles dans mon caddie

Par **pepitte**, le **29/12/2011** à **15:34**

Bonjour,

En faisant les courses pour 2 personnes, j'ai séparé mes courses des siennes. A la caisse, j'ai oublié les courses de l'autre personne. Je précise que j'étais perturbé.

L'agent de sécurité m'a interpellé. J'ai de suite reconnu mon étourderie et j'ai réglé les articles oubliés.

Le directeur du magasin a appelé la gendarmerie et je suis aujourd'hui accusé de vol chose que je n'ai pas voulu reconnaître.

Qu'est ce que je risque?

Merci de vos réponses.

Par **youris**, le **29/12/2011** à **15:45**

bjr,

juridiquement l'infraction de vol est constituée.

que vous n'ayez pas voulu la reconnaître n'était peut être pas une bonne idée et risque de se retourner contre vous.

ensuite pour prouver vos affirmations et si l'affaire continue, il serait judicieux que la personne pour qui vous faisiez les courses corroborent vos affirmations.

cdt

Par **Laure11**, le **29/12/2011** à **15:50**

Je suis d'accord avec vous youris, c'est pourquoi je voulais connaître le nombre et (ou) et coût des courses oubliées.